

Lettre d'information

Mars 2025



Suite des consultations relatives aux élargissements des horaires d'ouvertures des Maisons du don dans le cadre de l'Ambition Plasma 2025

Consultation sur le projet de modification des horaires collectifs de la MDD :

➤ de Grenoble

Notre déclaration et vote CFDT :

Les objectifs de prélèvement de plasma à GRENOBLE pour 2025 sont de 7 600 dons, soit 318 dons de plus par rapport à 2024.

La direction souhaite ajouter une demi-journée d'ouverture par semaine dédiée au plasma, le vendredi après-midi, ce qui représente 5 heures de travail supplémentaires pour le personnel.

Il semble que l'ouverture de la MDD le vendredi n'ait jamais été testée. Est-ce le bon jour pour recruter des donneurs de plasma à GRENOBLE ? En effet, les rendez-vous du vendredi après-midi affichent un taux de remplissage inférieur à 50 % ailleurs. En 2025, l'ouverture le vendredi après-midi se fera « en fonction de la disponibilité du personnel ».

Même si la suppression d'une collecte de l'après-midi devrait permettre de combler le manque de personnel le vendredi et autoriser l'ouverture au don de plasma, cette organisation ne paraît pas « robuste ». La CFDT souhaite, pour le personnel et les donneurs, que ce type d'organisation « au fil de l'eau » ne se généralise pas !

La CFDT restera vigilante quant au respect de la planification du personnel en amont des 8 semaines prévues.

C'est pourquoi la CFDT s'abstiendra.

➤ De Clermont-Ferrand

Notre déclaration et vote CFDT :

7 900 aphérèses devront être réalisées en 2025 contre 7 485 en 2024 (+415 aphérèses). L'ouverture le mardi matin dès 8h00, comme les autres jours de la semaine, devrait permettre au personnel de stationner plus facilement.

Retour CFDT
sur le
CSE de Mars




Autres points positifs pour la CFDT : ce changement d'horaires implique l'organisation en deux équipes et une augmentation de 0,4 ETP répartie sur deux agents à temps partiel afin d'accroître leur temps de travail.

N'ayant pas assez de visibilité sur l'efficacité de cette organisation, la CFDT s'abstiendra.

Projet La Roche-sur-Foron : Consultation sur l'avant-projet définitif de travaux

Ce nouveau site sera le point de départ de la collecte mobile de la Haute-Savoie, actuellement réalisée depuis Metz Tessy et Annemasse.

Cela fait plusieurs années que la CFDT dénonce la localisation retenue par la direction, qui éloigne les personnels d'Annecy et d'Annemasse de leur domicile. Il sera encore plus difficile de concilier vie professionnelle et vie personnelle pour les salariés avec ce temps de trajet supplémentaire.

 La CFDT a réaffirmé sa position à la direction !

Concernant les plans du site, la direction a entendu les demandes du CSE afin de garantir de bonnes conditions de travail pour les salariés.

Bien que la CFDT ait toujours demandé une autre localisation, elle a finalement approuvé ces plans.

Travaux à venir sur le site de Chambéry

Les principaux éléments prévus sont :

- Rénovation énergétique du bâtiment (façade et toiture)
- Désinfection des combles et désamiantage (notamment des fenêtres)
- Accessibilité PMR
- Aménagement de l'accès livraison à l'EFS
- Maintien de l'abri vélo avec sa capacité actuelle
- ...

Les travaux concernant les locaux de l'EFS se dérouleront en site occupé ; les zones concernées par le désamiantage seront hermétiquement fermées.

 Pendant les travaux, la CFDT a demandé en février :

- Que soit étudiée la délocalisation des services du site
- D'accroître le télétravail pour les postes qui le permettent

La CFDT insiste sur ses demandes visant à limiter les contraintes pour les salariés :

- Généralisation au maximum du télétravail sur les périodes de travaux
- Adaptation (baisse) des rendez-vous des donneurs

L'EFS semble malheureusement sous-estimer les travaux que l'hôpital réalisera dans ses locaux situés juste au-dessus de l'EFS. Les nuisances sonores et les vibrations risquent d'impacter durablement les conditions de travail des salariés.

À ce jour, la direction n'a aucune information précise sur ces travaux (nature, durée, calendrier...).

C'est pourquoi, face aux réponses de la direction, les élus CFDT ne sont pas sereins quant à l'impact des travaux sur le personnel de Chambéry et s'abstiendront.

Service de Saint-Étienne Bellevue : Consultation sur l'avant-projet définitif de travaux

Le laboratoire HLA de Saint-Étienne sera déplacé au rez-de-chaussée du site, inoccupé depuis le départ de la Maison du Don.

En raison de la priorité donnée aux bureaux situés en périphérie du bâtiment, certains espaces ne bénéficieront pas de lumière naturelle directe.

Le rez-de-chaussée étant utilisé comme salle de repas pour certains personnels du site, la CFDT affirme qu'il est indispensable qu'un autre espace repas soit aménagé avant le début des travaux.

La CFDT demande également si les activités du site de Robespierre sont amenées à être transférées sur Bellevue. La direction répond qu'une réflexion est en cours, mais indépendante de ce projet.

Consultation sur la mise à jour du DUERP 2024

Le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels est une obligation légale dès le premier salarié.

Le DUERP permet d'identifier, d'évaluer et de classer les facteurs de risques liés aux différentes activités exercées sur un poste de travail.

Il s'inscrit dans une démarche continue de prévention des risques afin de préserver la santé des travailleurs et de lutter contre les accidents du travail (AT) et les arrêts maladie (AM) liés à l'activité professionnelle.

Le DUERP (HSE et RPS) doit être revu au minimum une fois par an par unité de travail.

La CFDT demande à nouveau que cette révision soit préparée en amont lors des réunions de service, afin de faire remonter toutes les problématiques de terrain.

Il est également nécessaire d'augmenter le nombre de référents HSE dans les services, car ces référents jouent un rôle essentiel dans la circulation des informations HSE. Cette fonction ne doit pas être exercée uniquement par des cadres du service.

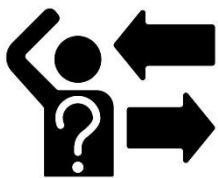
Les conditions de travail en cas de forte chaleur ou de froid ne doivent pas être sous-estimées dans le DUERP de la région.

Un questionnaire HSE pourrait aussi être déployé par mail, à l'image du questionnaire RPS. De plus, la diffusion des catalogues HSE devrait être élargie.

Concernant les RPS, la mise en place d'actions visant à réduire les arrêts maladie ne doit pas être une simple mesure d'affichage. Comme nous l'avons déjà souligné, les managers ont un rôle clé à jouer : expliquer et accompagner avant de sanctionner.



Les droits des salariés de l'EFS



Il est impératif d'engager de véritables démarches pour améliorer les conditions de travail et ainsi limiter les arrêts maladie. La politique de prévention doit être renforcée, conformément aux obligations légales.

Avec des effectifs de plus en plus réduits, chaque arrêt maladie engendre une cascade de difficultés. Il n'y a plus de place pour l'imprévu !

L'amélioration des conditions de travail et la prévention restent des enjeux vitaux pour l'EFS.

La CFDT invite la direction à réaliser et à communiquer chaque année une étude d'impact (ETP et financière) des AT et MP, afin de mesurer les dommages causés et d'évaluer l'efficacité du DUERP.

Devant ce constat, la CFDT ne pourra que s'abstenir sur ce DUERP 2024

LA CFDT AIME A LA REPETER :

SI LES SALARIES ONT DES DEVOIRS, ILS ONT AUSSI DES DROITS !

Les congés à l'EFS

Ils sont régis par une procédure (c'est-à-dire non négociée avec les organisations syndicales) GRH/ADP/DF/PR/002, applicable depuis janvier 2018.

Cette procédure prévoit quand poser ces congés et quand ceux-ci doivent être validés.

Pour les congés d'été 2025 du 1^{er} juin au 30 septembre, si vous avez posés vos congés avant le 1^{er} février 2025, les congés sont validés depuis le 28 février 2025. Ils ont pu être refusés et remplacés par vous après discussion avec votre encadrement avant cette date.

Cette procédure cadre aussi le congés « principal », paragraphe 6.2.2 :

Le congé principal ou dit « d'été » doit être pris entre le **1er juin et le 30 septembre**. **Pendant cette période, chaque salarié de l'EFS doit bénéficier d'au moins 10 jours ouvrés continus de congés.**

A la demande du salarié et selon les nécessités de l'activité, il est préconisé qu'il puisse prendre trois semaines consécutives pendant le congé principal.

- La CFDT demande au respect strict cette procédure, partout et pour tous
- Si vous rencontrés encore des problèmes, contactez vos représentants CFDT

Prime transport 2025

L'accord négocié et signé par la CFDT prévoit notamment une participation au frais de transport personnel, sous conditions, d'un montant maximum de 200 euros.

Attention cette demande (téléchargement de pièces justificatives) est à faire sur l'intranet EFS (pas possible de faire depuis un PC personnel) avant le 14 avril.

Concernant le Forfait Mobilité Durable à l'EFS, une demande historique de la CFDT est en cours de discussion. Une fois de plus, la sincérité de la direction nationale nous interroge, étant donné qu'elle négocie cette prime avec les organisations syndicales représentatives avant même de vérifier la compatibilité de ce forfait et de ses plafonds avec le statut d'établissement public de l'EFS.

Toutes les informations sur le site CFDT EFS :
<https://www.cfdt-efs.fr/vos-droits/>

✓ **Chèques vacances 2025** les commandes se feront prochainement !
Vérifier que votre QF 2025 est à jour sur le site internet du CSE, les commandes se feront depuis le site du CSE

<https://sso.up-cse.fr/authentication/login>

✓ **Subvention SPORT SPECTACLE et CULTURE 2025** : c'est parti au 1^{er} avril !
La demande de subvention SPORT SPECTACLE et CULTURE 2025 est active dès demain sur le site internet du CSE ! faites votre demande en téléchargeant la facture à votre Nom de 2025 (ou abonnement 2024/2025)

<https://cseefsaura.portailce.com/>

Actualités du CSE

Selon QF segmenté en 6 tranches de A à F

Tranche	Description
A	jusqu'à 14 000 €
B	de 14 001 € à 19 000 €
C	de 19 001 € à 24 000 €
D	de 24 001 € à 29 000 €
E	de 29 001 € à 34 000 €
F	à partir de 34 001 € (ou avis d'imposition non transmis)

Salarié sans enfant à charge	
A	175 €
B	160 €
C	145 €
D	135 €
E	120 €
F	105 €

Salarié avec enfant(s) à charge	
A	160 € + 80 € / enfant
B	145 € + 70 € / enfant
C	130 € + 50 € / enfant
D	120 € + 40 € / enfant
E	105 € + 30 € / enfant
F	90 € + 20 € / enfant

✓ Les élus CFDT du CSE seront demain 1^{er} avril sur le site de LYON Confluence pour échanger avec le personnel



Carnet noir : Disparition d'une militante

C'est avec une immense tristesse que nous avons appris le décès de Danielle PRUNIER fin mars, à Annecy.

Pendant de nombreuses années, Danielle a été une collègue engagée, en IH à l'hôpital d'Annecy puis en QBD à Metz Tessa.

Ceux qui ont travaillé avec elle, dont moi même, garderont en mémoire une collègue appréciée de tous, profondément humaine, dont l'humour savait apaiser bien des tensions.

Danielle, qui a fait toute sa carrière dans la Transfusion, était une militante infatigable et une défenseuse acharnée des droits des travailleurs à travers ses différents mandats pour la CFDT : déléguée du personnel, membre du CE, représentante syndicale au CE de l'EFS Rhône Alpes avant un départ en retraite en 2013.

Nos pensées vont à sa famille, à ses proches et à tous ceux qui ont eu la chance de croiser son chemin. En son honneur, continuons à porter les valeurs qu'elle a défendues avec tant de cœur.


Roland et Jean Paul

La Cfdt, c'est des
infos à destination
de tous les salariés.
Et aussi des infos
régulières réservées
aux adhérents

Contacts CFDT de la région :

 Jean Paul NALLATAMBY, Délégué Syndical Régional **CFDT** EFS
AURA et Infirmier à Valence

Tel : 06.59.44.33.78/ mail : nallajpaul@yahoo.fr

 Roland CLERC, Délégué Syndical Régional **CFDT** EFS AURA et
Technicien de laboratoire à Décines

Tel : 06.66.79.96.49/ mail : rolandcfdt69@gmail.com

le site internet CFDT EFS est ICI :

<https://www.cfdt-efs.fr/>



**Rejoignez
nous !**

